

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 12 Décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents :** 11 **Votants :** 13 **Absents :** 2 **Procurations :** 2

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze Décembre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Fiol Richard, Fournier Paulette, Vernhettes Michel, Frenehard Anne-Marie, Delmas Alain, Charalambos Jean-Pierre, Bouat Yvan, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Claude.

Absents : Aubeleau Vanessa, Govignon Virginie

Représentés : Galliard Jean-François a donné procuration à Charalambos Jean-Pierre, Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain

Objet : Presbytère, dispositif de vente

Délibération n° 2022-83

Monsieur le Maire expose :

Par une première délibération du 18 mars 2021 le conseil municipal a décidé du principe de la mise en vente du bâtiment du Presbytère cadastré section A parcelle 352 d'une superficie de 447 m² avec au préalable une étude de faisabilité sur la possibilité d'y aménager des espaces publics ou d'y réaliser des projets communaux.

Les avis d'expert ont donné lieu aux rapports d'AVEYRON INGENIERIE et du cabinet d'architecture BAM d'avril 2021 dont il résulte que les aménagements de ce bien en vue de leur affectation aux services publics communaux seraient trop importants pour la commune. Le conseil municipal a donc décidé par délibération du 20 mai 2021, de la mise en vente du presbytère suivant une procédure de soumission par pli cacheté, publication dans la presse et remise des offres en juin 2021 suivant une mise à prix de 380 000€ ;

Cette procédure n'a cependant donné lieu à la remise d'aucune offre de sorte que par délibération du 22 septembre 2021, le conseil municipal a décidé de poursuivre cette vente de gré à gré sur la base d'une mise à prix de 300 000 € ;

Par délibération du 5 octobre 2021, il a été présenté au conseil la seule offre reçue celle des époux MATTELE pour la somme de 275 000 euros que le conseil municipal a décidé d'accepter et pour laquelle il a autorisé le maire à la passation de tous les actes et documents nécessaires.

Toutefois, suivant une requête déposée le 6 décembre 2021 devant le Tribunal administratif de Toulouse, la délibération du 5 octobre a fait l'objet d'un recours en annulation ;

A la suite de l'engagement de cette procédure judiciaire qui empêche la passation de l'acte de vente les époux MATTELE ont retiré leur offre d'achat.

Reçu le 15/12/2022. Aussi et par délibération du 19 octobre 2022 le conseil municipal a décidé de poursuivre cette vente et pour ce faire, autorisé le maire à solliciter les agences immobilières, négocier les frais d'agence sans exclusivité et inscrire le bien à la vente auprès des agences intéressées.

Il convient dans le cadre de la poursuite de cette démarche visant à la vente du presbytère de rappeler les caractéristiques du bien et préciser les conditions de la vente :

Sur les caractéristiques du bien :

Le presbytère est situé à proximité immédiate de l'Eglise Saint Pierre, cadastré section A parcelle 352 d'une superficie de 447 m².

Il est composé du bâtiment principal qui représente une surface utile de 397 m² environ (RDC +) et d'une annexe de 25 m² environ en fond de jardin qui est en état beaucoup plus vétuste.

Selon les rapports dressés par le bureau d'études AVEYRON INGENIERIE et BAM l'état structurel du bâtiment et le couvert sont satisfaisants mais les aménagements intérieurs et les menuiseries extérieures sont anciens et nécessitent donc d'importants travaux d'aménagements.

Le bien est libre de toute occupation.

Sur les conditions de la vente ainsi que ses caractéristiques essentielles :

La vente se poursuit de gré à gré et par le biais des agences immobilières avec lesquelles il sera passé un mandat de vente sans exclusivité pour une durée de 12 mois.

Le prix minimum de vente pour la commune est fixé à la somme de 300 000€ ;

Les honoraires de l'agence immobilière s'ajouteront au prix cité.

Il n'est pas prévu de conditions suspensives ou résolutoires particulières, si ce n'est les conditions d'usage pouvant concerner les modalités de financement de l'acquisition si l'obtention d'un prêt est nécessaire.

Cela étant rappelé il convient d'autoriser le maire à :

Poursuivre les démarches en vue de la vente du Presbytère suivant une procédure de vente de gré à gré et au prix minimum de 300 000 € honoraires de l'agence en sus.

Solliciter à cette fin les agences immobilières,

Conclure tous mandats de vente sans exclusivité aux prix de vente minimum pour la commune de 300 000 € frais d'agence en sus pour une durée de 12 mois.

Monsieur le maire s'engageant à présenter au conseil municipal l'ensemble des offres remises et les dossiers des candidats.

Adopté par 11 voix pour, une voix contre (M. Ch. Julian) et une abstention (Mme Magali Coulet)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 15 Décembre 2022

Le secrétaire de séance
Frénéhard Anne-Marie



Le Maire,
Richard FIOU

